

dans la sélection des immigrants. Pour les professions exigeant une licence, les fonctionnaires à l'immigration peuvent se fier aux organismes délivrant les licences correspondant à ces professions, et on conseille fréquemment aux immigrants détenteurs d'une licence d'écrire aux institutions canadiennes correspondant à leur spécialisation et de leur demander d'établir une équivalence. Quand il s'agit de professions qui n'impliquent pas de licence, il n'existe aucun processus parallèle pour les requérants spécialisés. C'est particulièrement vrai pour les diplômés étrangers en humanités et en sciences sociales, et une proportion relativement importante d'immigrants éventuels tombent dans cette catégorie.

On assume logiquement que le détenteur d'un ou de plusieurs certificats délivrés par une université étrangère peut être considéré comme un spécialiste dans le domaine d'étude auquel il s'est consacré. Mais pour certains employeurs et certaines écoles canadiennes, cette hypothèse ne s'est pas toujours révélée exacte.

Certains immigrants, en arrivant au Canada, éprouvent de la difficulté à faire reconnaître leurs grades et leurs diplômes. Si leurs grades ne sont pas reconnus ils ont alors beaucoup de peine à trouver un emploi et se sentent naturellement frustrés. Cela peut arriver même si les fonctionnaires à l'immigration et l'étranger ont signalé à l'immigrant éventuel le problème que pose la reconnaissance des titres étrangers au Canada. Les fonctionnaires essaient de broser aux requérants spécialisés un tableau aussi réaliste que possible de la situation, afin de dissiper les illusions de l'immigrant qui compte pouvoir exercer sa profession dès son arrivée au Canada. On lui signale qu'il peut être obligé d'accepter un emploi dans d'autres domaines, du moins au début, avant de pouvoir exercer sa propre profession. Des exigences linguistiques et une ignorance des conditions au Canada peuvent aussi occasionner des retards à cet égard.

Le ministère cherche toujours à découvrir de quel niveau de compétence attestent les grades étrangers en arts et en sciences, et à établir comment ils se comparent aux grades canadiens. La recherche dans ce domaine doit conduire à l'établissement d'équivalences entre les grades étrangers et les divers grades canadiens. Établir l'équivalence dans les professions n'exigeant pas de licence cause au ministère de grandes difficultés, car, dans le passé, on a accompli très peu dans ce domaine de la recherche. Il n'existe pas à cet égard de connaissances accumulées, comme celles que possèdent les associations professionnelles au sujet des professions qui exigent une licence.

Un fait montre la difficulté d'établir des équivalences entre les grades étrangers et canadiens: même au Canada, deux grades dans la même spécialité ne sont pas équivalents s'ils sont conférés par des universités différentes. Au sens strict du mot, l'équivalence signifie que les études et les programmes étaient identiques. Nous le savons, les programmes d'études varient d'une région à l'autre du pays. Les universités canadiennes admettent toutefois les diplômés d'autres établissements pour terminer leurs études et l'on peut considérer cela comme la reconnaissance d'une équivalence. Pour déterminer quels diplômes étrangers sont équivalents aux diplômes canadiens, on peut donc vérifier si les universités canadiennes admettent les détenteurs de ces diplômes dans leurs programmes d'étude.

[M. Caccia.]

Un étudiant peut être admis à trois niveaux correspondant chacun à une équivalence différente. Si l'étudiant est admis à un programme de maîtrise de deux ans, on peut considérer qu'il détient un diplôme équivalent à un baccalauréat canadien ordinaire. Pour être admis à un programme de maîtrise d'un an ou à un programme de doctorat de trois ans, il faut posséder l'équivalent d'un baccalauréat avec spécialisation et, pour être admis à un programme de doctorat de deux ans, il faut posséder l'équivalent d'une maîtrise universitaire canadienne. Ces trois niveaux correspondent à trois degrés de spécialisation.

On considère qu'un bachelier simple ne possède aucune compétence spécialisée réelle. On l'admet au niveau de formation le plus bas. Un bachelier avec spécialisation n'est en fait qu'un apprenti. En ce sens, son apprentissage n'est qu'un peu plus avancé. Seul le détenteur d'une maîtrise est considéré comme l'équivalent d'un spécialiste. Au Canada, cette maîtrise nécessite normalement 18 ans d'études et une forte concentration des sujets étudiés. En outre, la préparation d'une thèse familiarise le diplômé avec la documentation de sa profession et l'application de méthodes et de techniques de recherche.

Il faut souligner que l'admission à un programme canadien de maîtrise ne signifie pas que l'on est spécialiste, seulement que la formation de l'étudiant admis peut lui permettre de devenir un spécialiste. Même lorsque l'université admet un étudiant à un programme de doctorat de deux ans, sa définition du spécialiste est moins rigoureuse que celle de l'employeur. Il faut bien comprendre que l'université est un établissement de formation et que sa tâche est donc de combler les lacunes de la connaissance de l'étudiant.

Ainsi, il n'est pas rare de voir un étudiant étranger qui a un doctorat suivre un ou plusieurs cours inférieurs à son grade dans des domaines où l'enseignement faisait défaut à l'université de son pays. Un employeur qui engage un spécialiste ne s'attend pas d'ordinaire à ce qu'il se forme à des spécialités qu'on apprend d'ordinaire avant d'obtenir un grade. À défaut d'autres critères, les normes d'admission des diplômés d'université peuvent donner une idée d'un spécialiste en arts et en sciences...

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. J'ai été très sage jusqu'ici cette semaine, mais comme l'un de mes poètes préférés, Ogden Nash, homme très connu et très humain, est mort cette semaine, il me semblait que les lignes suivantes publiées il y a déjà quelques années auraient pu être écrites dimanche dernier:

Gently my eyelids close;
I'd rather be good than clever;
And I'd rather have my facts all wrong
Than have no facts whatever.
I didn't go to church today,
I trust the Lord to understand.
The surf was swirling blue and white,
The children swirling on the sand.
He knows, He knows how brief my stay,
How brief this spell of summer weather,
He knows when I am said and done
We'll have a plenty of time together.

N'est-ce pas bien trouvé?

Des voix: Bravo!

(La séance est suspendue à 6 heures)